

N°2024/083

Nouméa, le 11 avril 2024

RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS DU SAMEDI 13 AVRIL

En raison des manifestations prévues le samedi 13 avril, le Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté réglementant provisoirement le stationnement sur certaines rues du centre-ville de Nouméa.



Afin de garantir la sécurité et l'ordre public à Nouméa, un dispositif conséquent de forces de sécurité et d'intervention sera déployé à la demande du Haut-Commissariat.

Dans la nuit du vendredi 12 au samedi 13 avril de minuit à 18h, le stationnement sera interdit dans les zones suivantes :

- Le pourtour de la place des Cocotiers ;
- les rues perpendiculaires à la place des cocotiers limitées par la rue de la Somme ;
- la rue Jean Jaurès, portion comprise entre les rues du Général Gallieni et de Sébastopol ;
- rue Anatole France, portion comprise entre les rues du Général Gallieni et de Sébastopol ;
- la rue du Général Mangin, portion comprise entre les rues Jean Jaurès et de la Somme ;

- la rue Austerlitz, portion entre les rues Anatole France et de la Somme ;
- la rue George Clémenceau, portion comprise entre les rues Anatole France et de la Somme ;
- la rue Maréchal Foch, portion comprise entre les rues Anatole France et de la Somme ;
- la rue Sébastopol, portion comprise entre les rues Anatole France et de la Somme ;
- le parking du Carré Rolland ;
- la rue de Verdun, portion comprise entre les rues du Général Mangin et de Sébastopol ;
- la rue du Colonel Driant ;
- la rue du Gouverneur Sautot.